

**Arrêté du 31 mai 2024 portant inscription au titre de l'année 2024  
au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des personnels de direction**

NOR :

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 6141-1 ;

Vu les articles L.522-32 à L.522-37 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2014 fixant le pourcentage mentionné à l'article 21 ter du décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Les directeurs d'hôpital hors classe ci-après sont inscrits au titre de l'année 2024 au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article L.5 (1° et 2°) du code général de la fonction publique comme suit :

ALLOMBERT	Joanny
ARNAUD DES LIONS	Thibaud
BACOU	Christophe
BARRET	Laurent
BECRET	Nathalie
BENEAT-MARLIER	Valérie
BIZOUX-COFFIGNIER	Angélique
BONNAURE	Marie-Claude
CHEVRIER	Anne
COLLANGE-CAMPAGNA	Philippe

DAVIGO	Jean-Luc
DE BEAUCHAMP	Hubert
DEUGNIER-LAURENT	Marie
DOUSSOT-LAYNAUD	Claude Anne
DRAGNE-EBRARDT	Bénédicte
DUFFOUR	Gilles
DUGAST	Céline
DUMONT	Françoise
FAURE	Monique
FOUCHER	Benoît
GARO	Laurence
GAYRARD	Yasmina
GUERRAZ	Sophie
ITTY	Jean-François
LAURET	Thomas
LEQUIEN	Philippe
LE ROUX	Philippe
LISZAK DE MASZARY	Fabrice
LUX	Delphine
MAISANI	Anne-Pauline
MANGOT	Vincent
MARION-DRUMEZ	Jeanne-Marie
MARTINAT	Christophe
MAZARD	Monique
MICAELLI-FLENDER	Laetitia
MONTAMAT	Hugo
NARDIAS	Hervé
PARDOUX	Stéphane
PASCAL	Dominik
PELLIGAND	Christine
PERIN	Bertrand
PIERRAT	Christel
POUILLY	Franck
ROULET	Serge
SAINT-JEVIN	Georges
SOUBIE	Christian
TALEC	Ronan
TANGUY	Hervé
WILMANN-COURTEAU	Laurent

## Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteure de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

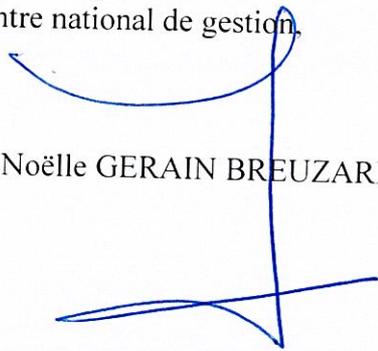
Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 3 juin 2024

La directrice générale  
du Centre national de gestion.

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'N' that loops and crosses, positioned over the printed name.